

la guerre. Il obtient ainsi une partie de ce qui lui est dû, et les sujets ennemis se soumettant à cette imposition, leurs biens sont garantis du pillage...

— Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre...

videmment les principes du droit de la guerre sont les mêmes sur mer et sur terre, ou ses principes n'existent pas plus sur terre que sur mer... Evidemment les principes du droit de la guerre sont les mêmes sur mer et sur terre...

nuisible à celui des belligérants dont le commerce maritime couvre les mers de son pavillon et offre dix prises contre une à l'audace du pillage...

— Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre...

cations, etc. Rien de plus légitime encore, entre deux armées en présence et qui vont se joindre, que l'abatir de quelques maisons, d'un bouquet d'arbres, en un mot que le support...

— II. GUERRES DE RELIGION. Les guerres de religion n'ont pas existé dans l'antiquité, et la raison en est fort simple : les cultes polythéistes sont nécessairement tolérants...

— III. PRINCIPALES GUERRES, ANCIENNES ET MODERNES. L'histoire compte certaines guerres qui ont reçu des dénominations particulières ; nous allons énumérer les principales...

vile, c'est-à-dire celle qui éclate entre les citoyens d'un même Etat. Alors on voit le frère combattre contre le frère, le fils contre le père...

— Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre...

— Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre...

passions soient moins échauffées que dans les guerres de la guerre civile. Guerre entre César et Pompée, commencée quarante ans av. J.-C.

— Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre...

— Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre...

— Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre...

— Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre...

— Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre...

— Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre...

— Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre...

— Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre...

— Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre...

— Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre...

— Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre...

— Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre...

— Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre...

— Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre. — Prises maritimes au droit de la guerre...